



Demande d'une CIF pour ma fille de 9 mois

Par Vivre ensemble

Bonjours je suis français naturalisé depuis 2005.
je suis mariée 3 enfants.

j'ai demandé une carte d'identité française pour mes enfants que j'ai obtenus pour les deux premiers 2 ans d'intervalle
environs 2015 pour le 1er et 2017 pour le 2e pas de soucis sa c'est fait le plus normalement possible.

j'ai voulu demandé pour ma fille en 2021
et il m'a demandé ma carte d'identité valide que je leur ai donnée normale.

quelque heures après la mairie me téléphone et me dit que la préfecture me demande un certificat de nationalité. je ne
comprend pas pourquoi après d'être français toute ces années on me demande ce document? j'ai apporté samedi matin
à la mairie mon extrait du décret publié au journal officiel.

la préfecture et fermé le samedi dont je sais pas si il vont accepté ce document officiel on t'il le droit de nous demandé
ce type de document malgré ma pièce d'identité valide? merci de m'éclaircir sur le sujet.

Cordialement.

Par ESP

Bonjour

On vous demande le cnf car c'est le document traditionnellement demandé. Selon les gens chargé du dossier, le décret
publié ai j.o peut très bien être accepté